

Etat d'avancement du traitement des recommandations de la Chambre régionale des comptes

le 24/07/2026 – rédigé par AB

Recommandation n°1 : billetterie

Une demande de rendez-vous a été adressée par le Président au Maire de Bordeaux afin, notamment, de pouvoir aborder la question de la billetterie. Le Président reste à ce jour dans l'attente d'une date d'entretien.

Recommandation n°2 : projet associatif

La rédaction du Projet associatif a été adoptée en AGE du 06/05/2026, faisant suite à l'organisation d'ateliers qui ont eu lieu de janvier à mars 2026, conclus par un séminaire de restitution le 01/04/2026 2026.

Recommandations n°3 + 8 : rôle des instances et missions du Trésorier

Le rôle des instances a été précisé dans les nouveaux statuts de l'association votés en AGE du 22/06/2026.

Les fonctions du Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire sont encore à préciser, dans le règlement administratif et financier.

Il convient d'effectuer un travail de mise à jour pour formuler une proposition écrite d'ici la fin de l'été.

Recommandation n°4 : remboursement des frais du Directeur

Le remboursement a été demandé et a conduit au licenciement de Fabrizio Gallanti. Ce dernier a contesté son licenciement et engagé une procédure prud'homale.

Recommandation n°5 : règlement des ressources humaines

Un règlement des ressources humaines, visé et validé par le service juridique de @com expertise (également Commissaire aux comptes de l'association) a été produit.

Il a fait l'objet d'une présentation auprès du CSE puis du Conseil d'administration le 17/12/2025. A cette occasion, Maylis Descazeaux, DRAC, avait formulé plusieurs remarques dont il a été tenu compte.

Une version corrigée a été rédigée, avec l'aide d'@com et du service social du cabinet comptable Actheos. Le règlement devra être soumis au vote du Conseil d'administration à la rentrée de septembre.

Il est proposé que ce document puisse être visé par la DRAC, la Ville et la Métropole avant d'être proposé au vote du Conseil d'administration.

Recommandation n°6 : utilisation CB et Caisse

et

Recommandation n°10 : forfaits de remboursement des frais

Lors du Conseil d'administration du 10 juillet dernier, la suppression de la carte bancaire et de la caisse a été actée.

Les forfaits de remboursement des frais est encore à préciser dans le règlement administratif et financier qui sera présenté en Conseil d'administration en septembre.

Recommandation n°7 : contrat de prestation expert-comptable

Une consultation a été menée en 2025 auprès de 3 cabinets d'expertise comptable (dont Mazars) avec l'établissement d'un cahier des charges et de critères de sélection.

Suite à cette consultation, une lettre de mission a été établie avec le cabinet d'expertise comptable ACTHEOS, associé à sa filiale OLYMPAIE pour la mission sociale.

Recommandation n° 9 : frais de déplacements et de représentation

Les frais de représentation de la direction feront l'objet d'une présentation annuelle au Conseil d'Administration.

Les frais 2025 ont été présentés lors du Conseil d'administration du 27/05/2026.

Recommandation n°11 : documents budgétaires

L'association a fait le choix depuis plusieurs années de présenter ses budgets sous une forme comptablement simplifiée, permettant d'identifier et de dissocier les budgets alloués à chaque projet, ceux relevant des frais de structure ainsi que la masse salariale. Ces budgets font également l'objet d'une présentation qui répond aux critères des financeurs, selon le format du plan comptable dans toute demande de subvention ainsi que dans la présentation des bilans.